



Avis d'audience publique

Le 9 février 2007

Réf. 2007-H-06

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique d'une journée pour étudier le *Rapport de suivi de l'évaluation environnementale* (rapport de suivi) concernant le projet proposé par AREVA Resources Canada Inc. (AREVA). AREVA propose d'extraire à ciel ouvert un gisement d'uranium à son établissement de Midwest; d'aménager une conduite et un chemin d'exploitation reliant les sites Midwest et McClean Lake; et de procéder à l'expansion de l'usine de concentration de McClean Lake. La Commission étudiera également les *Lignes directrices du projet et document relatif à la portée de l'étude environnementale approfondie* (document relatif à la portée).

Audience d'une journée : 12 avril 2007
Lieu : Salle des audiences publiques de la CCSN (14^e étage),
280, rue Slater, Ottawa (Ontario)

Conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, il faut procéder à une étude approfondie du projet avant que la CCSN ne puisse étudier la demande de permis d'AREVA. L'évaluation environnementale est menée conjointement par la CCSN et le gouvernement de la Saskatchewan. Trois autres ministères fédéraux, soit Ressources naturelles Canada, Pêches et Océans Canada, et Transports Canada, y jouent le rôle d'autorités responsables.

Après l'audience, la Commission fera rapport au ministre de l'Environnement et recommandera que l'évaluation environnementale se poursuive sous forme d'étude approfondie ou que le projet soit renvoyé à un médiateur ou à une commission d'examen.

L'ébauche du document relatif à la portée a été publiée aux fins de commentaires le 1^{er} décembre 2006, et la période de commentaires a pris fin le 5 janvier 2007. Le document relatif à la portée révisé, qui tiendra compte des commentaires du public, de même que la demande d'AREVA seront disponibles après le 9 février 2007.

Le public est invité à commenter le Rapport de suivi et le document relatif à la portée. Les personnes qui désirent être entendues par la Commission doivent déposer une demande à cette fin auprès du secrétaire de la Commission à l'adresse ci-dessous au plus tard le 12 mars 2007. Les demandes d'intervention doivent inclure les renseignements suivants, conformément aux *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* :

- un mémoire exposant les observations qui seraient présentées à la Commission;
- un énoncé expliquant la forme de l'intervention, soit par mémoire seulement soit par mémoire accompagné d'une présentation orale;
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du requérant.

L'ordre du jour et des renseignements sur le processus d'audience publique figurent sur le site Web de la CCSN à www.suretenucleaire.gc.ca. Les mémoires du personnel de la CCSN, du demandeur et du public ne sont pas disponibles en ligne; on doit en faire la demande auprès du Secrétariat, à l'adresse suivante :

a/s de Louise Levert

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater, C.P. 1046
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-996-9063 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnscccsn.gc.ca